

PARIS, LE Janvier 1975

CONDITION FÉMININE

Comité National d'Organisation
pour l'Année Internationale de la Femme

SECRETARIAT PERMANENT

32, Rue de Babylone, 75700 PARIS
Tél. : 556-88-01
Telex : 20724 F.

LE PROGRAMME FRANCAIS POUR
L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

oooooooooooooooooooo

En créant un département ministériel chargé de "promouvoir toutes mesures destinées à améliorer l'accès des femmes à tous les niveaux de responsabilités dans la société française et à éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet", et en appelant quatre femmes au Gouvernement, le Président de la République a manifesté avec éclat l'importance qu'il accorde à la pleine intégration des Françaises à l'effort collectif de développement économique, social et culturel de la Nation.

La France abordera donc 1975, Année Internationale de la Femme décrétée par l'O.N.U. le 18 Décembre 1972, dans l'esprit de réforme qui anime son gouvernement.

Elle reconnaît en même temps que, tout en étant dans ses lois et dans ses moeurs, parmi les nations les plus avancées dans la voie d'une égalité de jure et de facto, il lui reste beaucoup à faire pour y parvenir.

L'Année Internationale de la Femme doit fournir :

- au gouvernement l'occasion de marquer par des gestes concrets son souci d'accélérer le processus d'égalisation engagé, dans le respect des traditions profondes de la Nation.
- à toutes les femmes la faculté d'exprimer leurs soucis, leurs besoins, leurs espoirs, leur vision de l'avenir.
- à tous les participants aux manifestations françaises, l'opportunité de procéder à des échanges d'idées et d'in-

.../...

formation, à des comparaisons et débats fructueux pour les femmes de tous les **pays** intéressés, à des propositions pour les années à venir.

A l'initiative de Madame Françoise GIROUD, Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, un Comité National d'Organisation réunissant la quasi-totalité des associations féminines de toutes tendances, a été constitué.

Ainsi ont été définies les grandes lignes du programme français qui s'articulera autour du thème général : "La Prochaine Etape".

La France se propose :

- de réunir à Paris, les samedi 1er, Dimanche 2 et lundi 3 mars, les femmes ayant des responsabilités gouvernementales dans les pays d'Europe et les pays francophones ainsi que des femmes de tous les pays occupant des positions de responsabilités dans les domaines politique, économique, social et culturel.

1. - A chacune des femmes de gouvernement, il est demandé de faire connaître au cours d'une première séance plénière :

- a) sa trajectoire personnelle,
- b) la façon dont elle a atteint ses fonctions,
- c) les conclusions qu'elle tire de cette expérience quant aux responsabilités offertes aux femmes de son pays de participer aux affaires publiques.
- d) le résultat de son expérience dans le gouvernement auquel elle appartient, et les difficultés - ou l'absence de difficultés, les contraintes - ou l'absence de contraintes - propres à sa condition de femme qu'elle y rencontre.
- e) les objectifs qu'elle fixe aux femmes de son pays pour la "Prochaine Etape".

Il serait intéressant également que chacune veuille bien répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il, dans votre fonction, aujourd'hui, une différence sensible de poids, de moyens, d'efficacité entre femmes et hommes ?
- Qu'attendez-vous d'une participation plus large des femmes aux centres de décision ?

Deux hommes, Français, exposeront, au début et à la

.../...

fin de cette séance plénière, leur propre vision de ce que pourrait être "La Prochaine Etape" pour les femmes dans le monde.

2. - Des commissions se réuniront, au cours de ces "Journées Internationales de Mars", chacune étant présidée, en séance, par une invitée étrangère particulièrement qualifiée par ses fonctions professionnelles, syndicales, culturelles ou politiques. Elles examineront cinq thèmes principaux :

1. La participation politique, syndicale et professionnelle,
2. Le rôle des femmes dans la vie économique (un sous-groupe étant constitué pour les rurales),
3. L'éducation, la formation, la culture et les sports,
4. La famille, la natalité, l'habitat,
5. La justice, les droits des femmes, l'information.

Des groupes de travail sont déjà à l'oeuvre au niveau national français pour présenter un état de la situation et déterminer les problèmes majeurs à soumettre aux Commissions.

Chacune de ces commissions présentera un rapport et des recommandations qui seront reprises dans un rapport de synthèse.

A l'occasion de cette manifestation internationale, qui se déroulera sous le haut patronage de M. Le Président de la République et en sa présence effective, auront lieu à Paris :

1) une manifestation multi-sports, ayant pour but de diffuser une nouvelle image della femme moderne, telle qu'elle apparaît dans la maîtrise des sports.

2) une exposition illustrant les différentes images de la femme dans le monde.

3) une journée des Femmes dans toutes les écoles et établissements d'enseignement primaire et secondaire, où les élèves recevront une large information sur la place et le rôle des femmes dans la société d'aujourd'hui, leur participation effective au développement du pays dans tous les domaines, et les handicaps qu'elles ont encore à surmonter.

Seront édités et diffusés :

- une brochure en français et en anglais, sur la situation

des Femmes en France.

- une affiche,
- u un timbre,
- une monnaie.

Des "Journées Internationales" marqueront le point de départ d'un vaste effort de sensibilisation à travers toute la France.

Dans le courant de l'année, il n'appartiendra pas au Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine d'imposer aux organisations féminines, et plus généralement aux Françaises, une façon particulière d'aborder l'Année de la Femme, ou le thème de réflexion et d'action qu'il a pour sa part choisi avec la "Prochaine Etape".

Il fournira seulement à tous ceux qui en exprimeront le désir la documentation objective nécessaire à cette réflexion. Et un Secrétariat Permanent auquel telle ou telle association, groupement, syndicat ou ministère pourront faire appel s'ils le désirent pour aider à la préparation de leur manifestation et leur lancement. Le rôle de ce Secrétariat Permanent de l'Année de la Femme, placé sous la responsabilité de Claude du GRANRUT, sera celui d'un coordinateur et d'un éventuel prestataire de services :

Les résolutions des commissions à participation internationale réunies en mars seront communiquées comme base de travail non limitative, à toutes les associations décidées à organiser de leur côté des "Journées d'Etudes" ou des manifestations diverses.

De leur côté, les déléguées régionales du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine créeront des groupes de réflexion, très largement ouverts, aux hommes comme aux femmes, de façon à rassembler le plus grand nombre d'avis, de critiques, de souhaits sur la situation des femmes dans la société française, son évolution souhaitable, les écueils à éviter, les actions à entreprendre à court et moyen terme.

Le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine désire encourager les Régions, les Communes et chacune des associations qui le souhaiteront, à organiser le plus grand nombre possible de réunions, discussions, confrontations, échanges, permettant à

